

de choisir quelques exemples, et l'on observera facilement

- a) tantôt une série de groupes de deux notes ;
- b) tantôt une série de groupes de trois notes ;
- c) tantôt des groupes de deux notes alternant avec des groupes de trois notes ;

d) tantôt enfin des combinaisons libres et variées (2+3, 3+2, 2+3+2, 3+2+3, 2+2+3, etc.

Aucune mélodie d'haleine un peu longue ne se compose exclusivement de neumes à deux notes ou de neumes à trois notes. La beauté d'un morceau réside plutôt dans la variété des combinaisons et la succession libre de groupes à une ou deux ou trois notes. C'est précisément cette liberté dans le groupement des notes qui distingue le plain-chant de la musique mesurée, comme la prose ordinaire se distingue de la poésie métrique par la libre variation de mots à une, deux, trois et plusieurs syllabes : *Dixit* (2) *Dominus* (3) *Domino* (3) *meo* (2).

Il faut en conclure :

a) que l'appui rythmique (en musique mesurée, on dirait : le temps fort) ne se représente pas à intervalles égaux en plain-chant ;

b) que, partant, le rythme du plain-chant, c'est-à-dire l'ordre dans le mouvement, est complètement libre ;

c) et que, en raison de son intime affinité avec le rythme prosaïque, c'est à juste titre qu'on peut l'appeler rythme oratoire.

Si l'on peut dire du rythme du plain-chant, qu'il est libre, on ne peut pas prétendre pour cela qu'il soit arbitraire, car

a) il n'échappe en rien aux lois générales de la musique rythmique ;

b) il ne laisse pas au chantre toute latitude de placer l'appui uniquement selon son bon plaisir ;

c) la liberté de rythme que le plain-chant admet partout en pratique, sauf en psalmodie, n'exclut aucunement l'unité et la précision de la valeur des temps ;

d) le principe de chanter comme on parle peut avoir sa raison d'être dans la déclamation et l'expression d'une mélodie ; mais il ne peut influencer sur le rythme des notes et des neumes que dans les chants syllabiques.